che vers quatre heures, précédé d'un groupe de cavaliers. Il a parcouru les différentes rues du quartier.

Sur tout le parcours, six jeunes filles ont quêté au profit des pauvres.

Le festival a commencé vers cinq heures. Il a eu lieu dans le jardin de l'estaminet du *Palais* et s'est terminé vers huit heures.

L'arrestation d'un anarchiste. — Un anarchiste, Charles Favière, âgé de 27 ans, demeurant rue de Mouvaux, a été arrêté dimanche soir pour outrage à la police.

Un gamin qui promet. — Un procès-verbal a été rédigé samedi par M. Villon, commissaire de police du premier arrondissement, à la charge d'un gamin de 12 ans, Jules Mignauvo, dont les parents habitent rue Valin, pour Chevalier, pour vol d'une somme de 20 francs, au préjudice de son voisin, M. Louis Herbaut.

Ce gamin a profité de l'absence de M. Herbaut, pour s'emparer d'une échelle et pénétrer dans la maison par une fenêtre du premier étage.

Sa finesse incomparable, la saveur exquise qu'il donne à la cuisine, maintiennent sa haute réputation : Beurre d'Oostcamp : **3.00** le kilog, rue du Bois, 13, et dépôts succursales. 19722

Un mauvais fils. — Dimanche soir, vers dix heures, un grand rassemblement s'était formé dans la rue Neuve, devant l'estaminet du « Bar du Téléphone ». Le fils de la patronne de l'établissement venait de frapper sa mère d'un coup de couteau à la main, lui faisant une assez profonde blessure.

Des passants prévinrent aussitôt la police qui mit immédiatement le mauvais fils en arrestation. Interrogée, la mère déclara que le jeune homme n'avait pas agi avec l'intention de la blesser.

A la suite de cette déclaration, ce dernier a été mis en liberté.

Croix. — *Un voisin peu commode.* — Mme Elise Vandeke, demeurant cour du Pavillon Chinois, a porté plainte contre le nommé Florent Vanoverbeke, âgé de trente-huit ans, demeurant dans la même cour, qui s'est emporté jusqu'à l'injurier et la frapper. Procès-verbal a été dressé contre ce voisin irascible.

Une trouvaille. — M. Porquet, demeurant rue Gambetta à Lille, a perdu samedi dernier, vers 8 h. 1/2 du matin entre la rue du Trocadero et la Grande Place, une bourse en étoffe noire qui contenait quatre pièces de vingt francs, deux pièces de dix francs et dix pièces de cinq francs. Soit en tout cent cinquante francs.

Wasquehal. — *Le recensement des chevaux.* — On nous prie de rappeler que la commission instituée, en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août de la même année, pour les opérations du classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Wasquehal, demain lundi, 31 mai, à deux heures, sur la place de l'Eglise.

— *La culture du lin.* — M. le Maire de Wasquehal nous prie de rappeler aux cultivateurs, qui auraient pour la récolte de 1897, ensemencé des lins sur le territoire de la commune, sur une étendue de 10 ares au moins et qui désirent profiter de la prime accordée par la loi du 13 janvier 1892, qu'ils doivent déposer personnellement, accompagnés de deux témoins, leur demande au secrétariat, jusqu'à demain lundi, 31 mai, dernier délai.

Lannoy. — **L'INCENDIE D'UN MAGASIN DE LA PLACE.** — Dimanche, vers neuf heures et demie du soir, M. Joseph Decneut, marchand de tissus, Grande-Place, se disposait à se mettre à table pour souper, lorsqu'à travers les carreaux de la véranda, il vit des flammes sortir d'une des fenêtres de la maison de ses voisins, MM. Goube frère et sœur, chapeliers et merciers.

Il donna aussitôt l'alarme ; parmi les personnes accourues les premières se trouvait M. Nargeolet, sous-lieutenant au 144e de ligne à Marseille, et en congé chez son frère, au café du Hôtel-de-Ville, à Lannoy ; il parvint, après bien des efforts, à enfoncer la porte et organisa les secours en attendant l'arrivée de la pompe à bras de l'établissement de M. Leborgne.

Celle-ci fut bientôt mise en batterie ainsi que la pompe à vapeur de M. Houteuny.

Le feu s'était propagé avec une telle violence que les braves pompiers durent se borner à préserver les maisons voisines.

De l'immeuble incendié, il ne reste que les murs calcinés et fumants.

Au moment où l'incendie s'est déclaré, M. Goube et sa sœur étaient absents.

Les dégâts, consistant en marchandises, sont évalués à une quinzaine de mille francs.

L'immeuble appartient à M. Desprès, brasseur, à Hem.

La maison contiguë à la maison incendiée, et habitée par M. Decneut, a été fortement avariée par l'eau versée à torrents sur le brasier.

De son côté, M. Decneut évalue les détériorations causées à ses marchandises et à son habitation à un millier de francs. La cause de l'incendie est inconnue.

Le service d'ordre était assuré par le garde-champêtre Decourcelles et par la gendarmerie.

De nombreux curieux ont stationné en face de la maison incendiée jusque vers minuit.

M. Goube et sa sœur ont été hébergés chez des amis.

Où trouve-t-on la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 18300

Pour les fourrures et lainages n'employez que
LA LAURENTINE
Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des atteintes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0.10 centimes. — Pharmacie DELABARRE, 54, rue d'Inkermann. 18643-18254

OEUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REMOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS
La mort mystérieuse du Petit Tournai. — L'affaire du Petit-Tournai, dont nous avons parlé longuement samedi, n'est pas éclaircie encore. La fille de Verschure, Gabrielle, persiste à déclarer qu'elle a trouvé son père couché dans son lit, et qu'elle a reconnu se trouver en présence d'un cadavre, après quelques instants d'examen, parce que son père ne répondait pas à ses appels, et qu'il restait inerte tandis qu'elle le secouait pour le réveiller, le croyant endormi, abattu sous l'influence de la boisson.

Les traces de strangulation remarquées par M. Jacquemont, médecin, et qui ont motivé le refus du permis d'inhumer, ont, comme bien on pense, donné matière à de nombreux commérages dans ce quartier, et nous aurions fort à faire de relever les versions fantaisistes de chacun, lesquelles, pour la plupart, ne reposent sur rien de sérieux.

Cependant, durant la journée de samedi, le corps de Verschure se décomposait à tel point qu'il devenait difficile de rester dans la maison, on décida; sur les instructions données par la justice, de le transporter à Lille, pour le mettre à la disposition du parquet, et l'autopsie en sera faite par le ministère du médecin légiste.

C'est de l'autopsie que doit se dégager la vérité sur cette mystérieuse affaire du Petit-Tournai, qui continue de défrayer les conversations et d'exciter l'émotion générale.

Le cadavre a été transporté en voiture à Lille, dimanche à quatre heures du matin.

LA PUBLICITÉ
Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin. *A bon vin point d'enseigne!*

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez « *du bon, du bon et pas cher* », si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr que de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING
Commencement d'incendie. — Dimanche, à 7 heures 40 du soir, on téléphonait à la caserne des pompiers qu'un incendie venait de se déclarer à la fabrique d'huiles de M. J. Dumortier, rue du Moulin, quartier du Brun-Pain ; en quelques minutes tous les engins de sauvetage étaient rendus sur les lieux ; mais il a suffi de quelques seaux d'eau pour éteindre le feu, qui s'était communiqué à un plancher de presse, par suite de l'échauffement d'un tas de chiffons imprégnés d'huile.

Les dégâts sont insignifiants.

Les pompiers étaient rentrés moins d'un quart d'heure après leur départ.

Accident de vélocipède. — Plusieurs accidents se sont produits la semaine dernière ; dimanche encore, vers cinq heures du soir, Madame veuve Deglorie a été renversée, au Boulevard, en face du Lycée, au moment où elle venait de descendre du car, par M. Henri Vancoillie, ouvrier peigneur, demeurant à Mouvaux, qui revenait en bicyclette de Roubaix, et qui ne marchait cependant qu'à une allure modérée. La pauvre femme a été assez grièvement blessée à la joue et à la jambe gauche. Après avoir reçu les premiers soins à l'estaminet Delattre, elle a été reconduite à son domicile, rue des Archers.

Il y a eu arrangement avec l'auteur involontaire de l'accident.

Clôture des terrains vagues. — Un propriétaire de Roubaix est poursuivi pour infraction à l'article du règlement de voirie qui prescrit de clôturer par une palissade les terrains non bâtis, longeant la voie publique.

Mouvaux. — *La ducasse.* — Nos prévisions se sont accomplies. De nombreux promeneurs de Roubaix et de Tourcoing ont, comme les années précédentes, visité la ducasse de Mouvaux.

L'affluence fut telle, à un certain moment, que le passage était interrompu dans la rue de Lille.

Linselles. — *Une chute malheureuse.* — Samedi soir, Mme Saint-Léger, âgée d'environ 60 ans, demeurant au hameau du Biaton, s'en retournait chez elle vers sept heures, quand en voulant sauter un fossé, elle tomba. Le fossé, assez profond à cet endroit, contenait une certaine quantité d'eau et la vieille femme y serait restée sans l'intervention de deux jeunes gens, Paul et Jean Six, qui tirèrent Mme Saint-Léger de sa fâcheuse position.

En outre, la pauvre femme se plaignait de vives douleurs au genou droit.

On appela M. le docteur Delbecque qui constata une sérieuse luxation. La guérison nécessitera un repos de trois semaines environ.

Bousbecque. — *La fête musicale et militaire.* — Ainsi qu'on le prévoyait, la fête qu'organisait la société de musique et le corps des sapeurs-pompiers a obtenu un grand succès.

A 3 heures 1/2, on voit arriver une à une les sociétés étrangères ; celles-ci sont reçues sur le territoire de la commune par des commissaires qui les dirigent vers la maison de ville où les vins d'honneur sont offerts par la municipalité.

Ensuite les sociétés se dirigent vers la rue de Menin où a lieu la formation du cortège.

On remarque partout les maisons brillamment pavoisées.

Au cours du cortège une pluie torrentielle est venue contrarier la fête, ce qui fait que le parcours a été modifié.

La revue des sociétés a été faite sur la Grand'Place par les autorités : MM. Jean Dalle, maire; Louis Delannoy et Antoine Dalle, adjoints; A. Marescaux et Alb. Dehottay, conseillers municipaux, Léon Dalle, capitaine de la musique; Jules Vandenbeulque, lieutenant, et Charles Castelain, commandant des pompiers, etc.

Après la revue, le cortège se disloque et le concert commence. Nous y avons successivement applaudi les sociétés de Linselles, Bousbecque, Roncq, Commines, etc. Nous devons signaler spécialement la phalange artistique qui par son costume et ses instruments pittoresques a donné une note de gaîté excessive à la fête.

Après le cortège a eu lieu également le concours de tir à la cible offert aux corps de pompiers.

Le soir, la place, les édifices publics et plusieurs maisons particulières étaient brillamment illuminés.

Les prix du concours de tir ont été distribués dans la salle de la mairie à 9 heures.

Neuville. — *Conseil municipal.* — *Session de Mai.* — C'est la session budgétaire qui donne habituellement lieu à des débats plus ou moins animés ; il en a été présenté la moindre observation, et on a rarement vu la séance prendre si peu de temps.

On s'attendait sans doute à des discussions, car le public était plus nombreux que d'habitude; on remarquait notamment la présence de militants qui ne passent pas précisément pour être des amis, des partisans de l'administration communale.

La commission des finances avait tenu une réunion avant la séance; et il était plus de neuf heures quand M. Phalempin-Roussel, maire, a fait procéder à l'appel nominal; un seul conseiller, M. L. Dumortier, était absent.

M. Alexandre Ghestem, est élu secrétaire.

M. Lefebre, secrétaire de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 avril. Adopté sans observations.

Le budget communal. — La longue énumération des articles du budget de 1898, tant en recettes qu'en dépenses, ne soulève aucune objection; le projet ne subit qu'une seule modification; à la demande de M. le Maire, le crédit pour l'entretien du matériel d'incendie est augmenté de 50 fr.

Les recettes ordinaires et extraordinaires sont évaluées à 40.166.42; les dépenses ordinaires et extraordinaires sont évaluées à 40.075.85, d'où excédent de 90.57.

Le budget additionnel de 1896, établi en exécution de la loi du 18 avril 1895, s'élevant en recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires, à fr. 6.789.30; et en dépenses à fr. 6.789.95; excédent fr. 3.35.

Ponts et aqueducs. — Pour avoir droit au secours de 500 francs du département, à affecter à l'entretien des chemins ruraux, il a été dressé, par l'agent voyer, un devis détaillé s'élevant à 1.150 francs et un cahier des charges, dont il est donné communication et que tous les conseillers doivent signer.

La séance, qui n'a guère duré qu'une demi-heure, est levée et la session de mai est close.

LILLE

Le concours hippique de Lille. — *Dernière journée.* — Un orage, de courte durée heureusement, est venu troubler la dernière journée du concours hippique. L'assistance était nombreuse; on remarquait beaucoup de toilettes brillantes et du meilleur goût. Voici les résultats des épreuves :

Attelages à 3 chevaux et au dessus : 1er, Patagon, Célestin et Babylon; 2e, Bellonne; Charmante Rosette et Martine; 3e, Oscar, Jean et Rosine; 4e, Néron, Jean et Bijoux.

Attelages à deux chevaux : 1er, Bijoux et Cadet; 2e, Louise et Louisette; 3e, Turc et Louis; 4e, Louise et Capitaine; 5e, Louisa et Ténébreuse; 6e, Ouragan et Boxeur; 7e, Zoulou et Major.

Attelage à un cheval : 1er, Marmotte; 2e, Fanie; 3e, Bayard; 4e, Jack; 5e, Paul II; 6e, Mouna, 7e, Pierre; 8e, Poulet; 9e, Major.

Election municipale de Lambersart. — Dimanche a eu lieu, à Lambersart, une élection partielle au Conseil municipal, nécessitée par la nomination d'un maire en remplacement du regretté M. Clouet des Pesruches.

Deux candidats se trouvaient en présence : M. Auguste De Fives, républicain libéral, cultivateur, très estimé dans la commune, et le citoyen Edouard Samé, socialiste, qui tient un estaminet près de l'église; voici les résultats du scrutin :

Inscrits, 1.055; votants, 820. MM. de Fives, 560; Samé, 243; divers et blancs, 13.

M. Auguste de Fives est donc élu avec une majorité de 317 voix, malgré la plus active propagande faite par les collectivistes qui avaient organisé plusieurs réunions et appelé à la rescousse les citoyens Delory et Carrette, maires de Lille et de Roubaix.

A sept heures et demie, une bande de collectivistes s'est rendue devant la mairie, entonnant l'*Internationale*. Ce chant a été couvert aussitôt par celui de la *Marseillaise*. A huit heures et demie, les collectivistes se sont retirés et la commune a repris son calme habituel.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

A propos du Concours sténographique de Roubaix

Tourcoing, le 30 mai 1897.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Monsieur le Rédacteur,

En ma qualité de président de l'Union sténographique de Tourcoing, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien informer le public que notre vieille et loyale société tourquennoise n'est pour rien dans la polémique soulevée dans la presse locale à propos du concours de Roubaix.

Il y a à Tourcoing deux sociétés sténographiques: une confusion pourrait naître de ces discussions regrettables et les conséquences en seraient préjudiciables aux intérêts de l'Union sténographique qui, jalouse de conserver intact son beau nom, ne veut ni ne doit épouser les querelles de personne.

Les brillants succès que notre société a remportés au dernier concours international sont un sûr garant que l'on fait moins de profit que de bonne besogne à l'Union sténographique de Tourcoing.

Daignez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

LEFEBVRE,
Président de l'Union sténographique.

Concerts et Spectacles

Les jeunes aveugles et les sourds-muets de Ronchin à l'Hippodrome. — Le tirage des primes de la « Bouchée de Pain ». — Nous ne nous étions pas trompé dans nos prévisions à propos de la grande soirée artistique que les jeunes aveugles et les sourds-muets de l'établissement départemental de Ronchin ont donnée, dimanche, à l'Hippodrome. Cette séance a présenté un intérêt exceptionnel et a été pour les artistes l'occasion d'une belle manifestation de sympathie à leur égard et d'un éclatant triomphe pour leur talent.

Une très nombreuse assistance a prodigué aux divers exécutants ses applaudissements enthousiastes en retour des impressions particulièrement favorables qu'ils ont provoquées chez tous les spectateurs.

La partie musicale a été remplie avec un immense succès. L'*Harmonie* des aveugles, sous la direction de M. Gadenne, aveugle lui-même, a émerveillé les auditeurs par sa remarquable interprétation de l'ouverture de *Don Pasquale*, de la *Noce gasconne*, de la *Marche aux flambeaux* de V. Delannoy, et de la *Marche lorraine*.

Munie d'instruments neufs acquis au moyen de ressources provenant de la collecte d'anciens timbres oblitérés, cette harmonie s'est distinguée non seulement par son exactitude de mesure chez tous ses membres, mais encore par une délicate observation des nuances dans la sonorité et le mouvement.

Les exécutions individuelles n'ont pas soulevé une admiration moindre. MM. Defives, Seraphin et Dierickx ont surpris le public par leur grand talent de pianistes. MM. Gadenne et Castelain ont supérieurement interprété deux morceaux pour orgue et piano. La Marche nuptiale de Mendelsohn a surtout été enlevée avec un brio qui a vivement captivé la salle entière.

Que dire de M. Debuequoy qui a exécuté avec la main gauche seule la dramatique ballade du *Roi des Aulnes*, de Schubert, sinon que son jeu tient du prodige. On ne peut imaginer une plus complète indépendance des doigts dans une exécution où la main gauche doit, à elle seule, rendre le chant et l'accompagnement des deux mains.

M. Roobier et Dierickx ont été aussi admirables dans leur brillante exécution du duettino concertante pour saxophone et clarinette. Ils ont été accompagnés au piano d'une façon exquise et discrète par un de leurs jeunes camarades.

Nous ne devons pas laisser la partie musicale de cette soirée sans rendre justice à M. Koszul, qui est, à Roubaix, l'âme de l'enseignement musical qui produit de si magnifiques résultats.

Signalons aussi une délicate attention de MM. Paul Despature et Knorr, qui ont offert au directeur de l'Harmonie, en témoignage d'admiration pour son talent et celui de ses exécutants et pour le dévouement de leurs professeurs, le premier une palme au nom de la « Bouchée de pain » et le second un superbe bouquet.

La partie du programme réservée aux sourds-muets a extraordinairement intéressé : l'assistance qui a prêté la plus sympathique attention aux démonstrations de la méthode employée pour apprendre à parler à ces jeunes infortunés qui semblaient devoir être privés pour toujours de la parole.

Nous nous faisons l'interprète des sentiments de sincère admiration des spectateurs pour le dévouement sans borne et l'inaltérable patience que les bons Frères de Ronchin consacrent à cette tâche si ingrate dans laquelle ils obtiennent les merveilleux résultats que nous avons constatés.

Dans ce tribut d'hommage nous associons le dévoué aumônier de l'établissement, M. l'abbé Cuffe, ancien professeur au collège de Roubaix, que depuis vingt-deux ans remplit ses fonctions auprès de ces jeunes gens si intéressants et qui a refusé plusieurs postes avantageux pour rester auprès de sa famille adoptive qui se renouvelle sans cesse.

Honneur aussi à M. Gillin qui dirige les exercices gymnastiques des sourds-muets avec un zèle particulier, exercices qu'ils exécutent avec un entrain et une précision dont nous avons tous été surpris. Les mouvements d'assouplissements pour les grands au son de la musique offrent cette curieuse coïncidence que les aveugles marquent le mouvement d'exercices qu'ils ne voient pas et que les sourds-muets les exécutent sur la cadence d'une musique qu'ils n'entendent pas.

Le succès des Sourds-Muets a été immense.

Les assistants ont multiplié leur intention les applaudissements qu'ils n'entendaient pas, hélas ! Mais qu'heureusement ils pouvaient imaginer en voyant les battements des mains.

Les spectateurs de cette séance d'un intérêt si spécial en conserveront un impérissable souvenir.

Le tirage des primes de la Bouchée de Pain. — Au cours de la soirée a eu lieu le tirage des magnifiques primes de la Bouchée de Pain.

Voici la nomenclature des lots avec l'indication des numéros qui les ont gagnés :

Villa Georges, n° 43.839. — Obligation foncière 3 0/0 1879, n° 26.179. - Même obligation, n° 43.663. — Obligation de la Ville de Paris 1865, n° 17 277. — Obligation communale 1891, n° 4.704. — Obligation de la Ville de Paris 1871, n° 5.281.—Obligation de la Ville de Bruxelles, n° 3.572. Bon du Congo, n° 28.816. — Bon à lot du Crédit foncier, n° 641.

Obligation de la ville de Lille, n° 5,009. — Obligation de Roubaix-Tourcoing, n° 17,407. — Livret de Caisse d'épargne de cent francs, n° 9,619. — Livret de Caisse d'épargne de cinquante francs, n° 19,678. — Deux bons de l'Exposition de 1900, n° 16,704. — Tableau, *Samson et Dalila*, n° 4.575.

D'après les indications données par M. Despature, l'heureux gagnant de la villa serait un ouvrier mécanicien, M. Louis Cohen, qui, d'après les premiers renseignements qui n'ont pu être contrôlés, est actuellement sous les drapeaux.

Lannoy. — *Le concert de dimanche.* — C'est avec une véritable satisfaction que les Lannoyens ont vu inaugurer, dimanche soir, la série des concerts d'été. A cinq heures sonnant, heure militaire, la musique municipale attaque l'allegro militaire inscrit en tête du programme.

Nous avons pu nous rendre compte par nous-même, en écoutant les différents morceaux qui ont été interprétés, que cette excellente musique a fait d'énormes progrès depuis l'année dernière.

Nous sommes sûrs que, grâce au dévouement infatigable de son chef, M. Mager, cette musique d'élite pourra bientôt revendiquer le droit d'être classée parmi les meilleures de notre région.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COLIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis Charles Joseph COLIN, cultivateur, décédé à Wattrelos, le 29 mai 1897, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de ce dernier, qui auront lieu le mercredi 2 juin, à 10 heures, en l'Eglise Saint-Maclou. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs (Vieille-Place), à 9 heures 3/4.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 1er juin 1897, à dix heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hermance-Thérèse DESCOURT, décédée à Roubaix, le 6 juin 1896, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Meub. de salles à mang. : **GALERIES LILLOISES** 11056—52353d

CONSEIL MUNICIPAL DE WASQUEHAL

Séance du dimanche 30 mai 1897

Le conseil municipal de la commune de Wasquehal s'est réuni, en session ordinaire budgétaire du mai, dans la salle des séances, à la mairie, le dimanche 30 mai 1897, à dix heures du matin, sous la présidence de M. Désiré Delesalle, maire.

Etaient présents; MM. Désiré Delesalle, maire; J.-B. Leuridan-Brulois et Adolphe Gros, adjoints; Omer Ameye; J.-B. Lepers; Henri Joveneau; Victor Delourme; Louis Sélosse; Agathon Blanquart; Pierre Picavet; Jules Delfennin, Henri Desruelles; Henri Malle!; Piat-Lesaffre; Alfred Gadenne; Lefebvre-Castellary; Vincent Six et Gustave Deremonde.

Absents : MM. Hector Libbrecht, Louis Halluin, J.-B. Picavet et Louis Despinoy.

Sur la demande de M. le Maire, M. Alexandre Damez, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. Piat-Lesaffre est nommé secrétaire de la session.

On aborde ensuite l'ordre du jour.

Comptes de la fabrique de l'église, exercice 1896. — M. le secrétaire donne connaissance des comptes de la fabrique de l'exercice 1896 qui se terminent en recettes et en dépenses par une somme de 495 francs 81. Le conseil donne un avis favorable.

Budget de la fabrique pour l'année 1898. — Il est donné lecture du budget de la fabrique de l'église pour l'année 1898. Ce budget se balance en recettes et en dépenses par une somme de 5735 fr. 35. Adopté.

La question d'un troisième garde-champêtre. — Les habitants des hameaux du Capreau, de l'Allumette, du Triez et de la Planche-du-Bez ont adressé une pétition au Conseil demandant un garde-champêtre pour leurs quartiers. Le Conseil avait examiné cette question dans sa dernière séance et, sur l'avis du maire, celle-ci avait été ajournée. Elle revient donc en discussion pour la seconde fois ; M. Jules Lepers, un cultivateur du quartier de l'Allumette, a adressé une nouvelle plainte depuis pour des dégâts causés à sa pâture ; il dit également que les deux gardes actuels ne sont jamais dans son quartier, etc.

M. le Maire. — D'après des renseignements que j'ai pu obtenir, la pâture de M. Lepers ne se trouve pas sur le territoire de Wasquehal; elle est sur Croix, et il est étonnant que le réclamant ne soit pas mieux renseigné. En tout cas, il n'a qu'à faire sa réclamation à Croix si des dégâts lui ont été causés.

Quant à la pétition des habitants des quartiers du Capreau, de l'Allumette, de la Planche-au-Biez et du Triez elle ne peut être prise en considération. Nous avons assez de nos deux gardes ; des communes plus importantes que la nôtre n'en ont pas plus. J'ai vu M. le lieutenant de gendarmerie, de plus, M. le commissaire de Croix m'a écrit, à ce sujet, et des patrouilles sérieuses vont être organisées dans ces quartiers.

Nul doute que, d'ici peu, les habitants n'aient plus à se plaindre des méfaits des vagabonds et je tiendrai la main pour que toute satisfaction et toute sécurité leur soit assurée. (Marques d'approbation.)

Budget additionnel de 1897 (service vicinal). — Lecture est faite de l'état dressé par M. Spiri, agent-voyer, tendant à ce que l'Administration porte au budget additionnel (service vicinal) de l'exercice courant une somme de 967 francs se répartissant comme suit : 67 francs, indemnité de terrains à M. Hespel frères et sœurs pour le redressement du pavé du Heule; 290 francs, à titre de part contributive de la commune dans les frais d'établissement du plan d'alignement à un kilomètre du Bourg (décision prise par le Conseil dans sa séance de février) Le Conseil approuve cet état.

Budget primitif de 1898 (service vicinal). — M. Piat, secrétaire, communique un arrêté de mise en démeure, émanant de la préfecture pour le service vicinal de la commune. L'administration municipale a à porter à son budget primitif de 1898 (service vicinal) une somme de 15,120 francs recettes et dépenses.

Les prestations en nature de l'année 1898 seront converties en tâche, comme par le passé, sauf avis contraire. Le Conseil approuve.

(*A suivre*).

CONSEIL MUNICIPAL DE BONDUES

Séance du 23 mai 1897

Le Conseil municipal s'est réuni le dimanche 23 mai en session ordinaire, sous la présidence de M. R. D'Hespel, maire.

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Sont présents : M. D'Hespel, maire ; MM. Desbonnets et Despatures, adjoints; Honoré Bonte, Couvreur-Hellin, Edmond Desbuquois, J.-B. Debeule, E. Delfortrie, E. Devenay, A. Dupremont, L. Holleboeq, A. Lagache, H. Lebrun, A. Lehoucq, A. De la Serre.

M. Louis Holleboeck est nommé secrétaire de la session budgétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

Après la lecture de l'arrêté préfectoral aux termes duquel le Conseil est légalement convoqué pour la session de mai, l'assemblée examine la situation budgétaire de la commune.

Budgets et comptes de l'hospice, du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'église. — M. le Maire donne lecture des comptes et budgets de ces différents établissements ainsi que du budget du service vicinal.

M. le Maire constate que la situation financière de la commune est très prospère. La commission des finances, qui s'était réunie quelques jours auparavant, n'avait pas cru devoir présenter aucune observation; le Conseil se basant sur cet état de choses, donne un avis favorable à l'approbation de ces différents comptes et budgets.

Au cours de la séance, M. le président a daigné adresser des félicitations aux protestataires, voituriers et autres particuliers, qui ont accompli leurs charges avec un zèle admirable. Leurs travaux, selon M. le Maire, sont des merveilles.

Traitement des gardes-champêtres. — A la date du 18 février dernier, les gardes-champêtres avaient adressé une lettre à MM. les conseillers municipaux, par laquelle ils sollicitaient une augmentation de traitement.

Les gardes de cette commune étaient relativement peu rémunérés. Depuis quarante ans ils n'obtenaient que 850 francs de traitement annuel; mais, comme l'a très bien dit M. Despatures, les temps sont changés. Autrefois les gardes pouvaient réaliser quelques petits profits; maintenant ces bénéfices n'existent plus.

Dans les autres communes, la charge de garde-champêtre est mieux rétribuée. Il en est ainsi de Mouvaux, où ces fonctionnaires obtiennent 1.100 fr., à Linselles 1.150 fr., à Marcq 1.200 fr. A ces chiffres, il faut encore ajouter certains bénéfices que les gardes réalisent pour droits de place, etc.

Le Conseil apprécie qu'il est de toute justice d'augmenter leur traitement, attendu que ces fonctionnaires n'ont aucun autre moyen d'existence et qu'ils n'ont que cette faible somme pour élever leur famille.

En conséquence, il est décidé de porter à 1.100 fr. le traitement annuel des deux gardes-champêtres.

Indemnité de logement. — Le Conseil examine ensuite la demande adressée par le garde-champêtre d'Hem tendant à ce que l'indemnité de logement que la commune lui accorde. La somme qui était autrefois de 50 francs est portée à 100 francs.

Ces deux dernières modifications, fait remarquer M. le Maire, ne grèveront pas le budget et les contribuables n'auront aucune charge nouvelle à supporter. Il faudra donc ajouter la somme de 300 francs au budget pour 1898. Les gardes-champêtres profiteront immédiatement de l'augmentation.

Approbation d'un marché. — Sur l'invitation de M. le président, le Conseil approuve les clauses d'un marché conclu entre Mme Delcourt et la commune, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située le long du chemin vicinal n° 9 de Mouvaux à Linselles. Ce terrain a été acheté 583 fr.; il y a lieu cependant d'ajouter à cette somme 50 fr. occasionnés par les frais d'acquisition.

Subventions accordées aux sociétés à l'occasion du 14 juillet — On sait que cette question est depuis longtemps à l'étude.

A la suite de la demande présentée par M. Vasseur, une commission pour l'examen de cette question avait été nommée et il avait été décidé que la somme ne serait accordée qu'aux sociétés régies par des statuts.

Le recensement de ces sociétés légalement reconnues a été fait : elles sont au nombre de 9; ce sont : les Amis réunis, de chez François Descamps ; le Pigeon meunier, de chez Dupret ; la société de Jeu de boules établie à l'estaminet Saint-Louis ; les Arbaletriers, du Cabu ; les Archers du Bon Fermier et de chez Victor Dupret ; le Jeu de boules du chez J.-B. Dubuit, et la Société des Anciens militaires. A chacune de ces sociétés, il sera accordé vingt francs.

Cependant la musique municipale recevra 30 fr.

M. Desbuquois. — C'est la musique qui apporte le plus d'entrain à la fête, elle mérite donc plus que les autres sociétés.

Ainsi il sera accordé 25 fr. à toutes les sociétés ayant statuts

M. Desbuquois. — Il faudrait désigner l'heure à laquelle les sociétés viendront pour recevoir la gratification.

Afin que tout le monde puisse y assister, les sociétés pourraient venir entre quatre et cinq heures. Aucune d'elles ne doute que M. le Maire ne leur fasse l'honneur de les recevoir à la mairie.

Le Conseil approuve la proposition de M. Desbuquois et décide que la distribution sera faite entre quatre et cinq heures du soir.

A propos des premières communions. — On se souvient des faits regrettables qui se sont passés l'année dernière.

Presque tous les membres de la commission du bureau de bienfaisance avaient, à l'occasion des premières communions, accordé un secours à certaines familles assistées, dont les enfants fréquentent les écoles communales.

Ces secours avaient été refusés aux familles qui envoyaient leurs enfants aux écoles libres.

Le Conseil municipal avait protesté et pour dédommager les familles lésées, avait décidé de leur accorder pareille somme.

Mais l'autorité supérieure n'avait pas voulu donner son approbation à cet acte.

Cette année, pour éviter le retour de ces faits, le Conseil municipal a décidé d'accorder à toutes les familles inscrites sur les listes d'assistés à partir du 23 mai et qui ont des enfants parmi les premiers communiants la somme de 25 fr. Les enfants étant cette année au nombre de 23, la somme de 575 fr. sera nécessaire.

M. le maire fait remarquer que cette somme est de beaucoup inférieure à ce que l'on dépense dans les autres localités, à l'installation des cantines scolaires et autres moyens de secours aux enfants pauvres. Si les ressources de la commune ne le permettaient pas on agirait autrement, mais puisqu'il n'en est pas ainsi, il est juste d'en faire profiter les nécessiteux. Il est décidé que chaque année, la somme de 600 francs sera, à cet effet, inscrite au budget.

Assistance médicale gratuite. — La liste en a été de nouveau dressée par la commission d'assistance. Un certain nombre de noms ont été rayés, car il a été remarqué que des personnes jouissant, partie de la société de secours mutuels étaient également de l'assistance médicale gratuite; la commission d'assistance a cru qu'il était de toute justice d'éliminer leur nom.

La liste a reçu l'approbation du conseil.

A propos de la perception de la taxe sur les chiens. — Au cours de l'examen du budget, M. le Maire constate que la perception de la taxe sur les chiens ne reçoit pas son entière exécution; sur cent vingt-trois propriétaires il en est quarante-huit qui sont en retard.

On confie toujours ce travail aux gardes-champêtres, mais cela n'est pas régulier et comme le percepteur reçoit de la commune une somme pour remplir la charge de receveur communal, c'est uniquement un tiers qui doit être chargé de la recette de la taxe ; si d'ailleurs il refusait, on lui retirerait l'adjudication. Après examen de quelques questions peu importantes, la séance est levée à midi 10.

NORD

Dunkerque. — Dimanche, à onze heures, on a procédé officiellement à la pose de la première pierre du nouvel hôtel de ville. M. la chanoine Scalbert, doyen de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, a prononcé une allocution puis a bénit la pierre du nouvel hôtel de ville.

MAISON DU TAPIS — **E. DUJARDIN & Cie**
7, rue du Vieil-Abreuvoir
et 4, rue de la Gare (entresol), Roubaix
Grands assortiments en
CARPETTES ET TAPIS MOQUETTE
Prix de fabrique
MEUBLES, TENTURES, LINOLEUM
La Maison entreprend **TOUT** ce qui concerne l'ameublement et la décoration. — LE MEILLEUR MARCHÉ DE LA RÉGION.

AUX FABRIQUES PARISIENNES
16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX
MAISON SPÉCIALE DE TROUSSEAUX ET LAYETTES
Grand choix d'articles hautes nouveautés pour **enfants**, en **Robes blanches** et **couleurs, Douillettes, Pelisses** et **Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers**, etc. — **Rideaux** en tous genres.
Immense assortiment de LINGE brodé et cousu à la main
SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR PREMIÈRE COMMUNION
CHEM